

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 15 septembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Monot donnant pouvoir à M. Troussel
M. Chabani donnant pouvoir à Mme Lagarde



Délibération n° 11-04 du 15 septembre 2022

CONVENTIONS DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE À L'EPT PLAINE COMMUNE POUR LA REQUALIFICATION DE LA RUE DU PORT ET SES ABORDS (RD986) ET POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RAQUETTE DE RETOURNEMENT ACCUEILLANT LE TERMINUS DE LA LIGNE DE BUS 170 (RD24) À SAINT-DENIS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, dont le projet est ci-annexé, à intervenir entre le Département et l'EPT Plaine Commune, relative à la requalification de la rue du Port et de ses abords sur les routes départementales n°986 et n°24, à Saint Denis ;

- APPROUVE la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, dont le projet est ci-annexé, à intervenir entre le Département et l'EPT Plaine Commune, relative à la réalisation des travaux sur la raquette de retournement accueillant le terminus de la ligne de bus 170, sur la route départementale n°24 à Saint-Denis ;

- PREND EN CONSIDÉRATION, au titre du programme n°2001P156 « contrats d'axes, de pôles et points durs bus », l'opération de réaménagement de la raquette de retournement accueillant le terminus de la ligne de bus 170 sur la RD24 à Saint-Denis, et son



financement pour un montant de 140 155 euros hors taxes soit 168 186 euros toutes taxes comprises ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.